



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E19939

VALABLE JUSQU'AU 03/07/2024

ÉDITÉ LE 20/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1997

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 30/01/2021
130 000

Raison sociale : J.M.C

97, RUE CHARLES VAN WYNGÈNE
77181 COURTRY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX

Téléphone : 01 64 21 38 37

Fax : 01 64 21 38 54

Siret : 380 660 779 00048

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2103137-001

Portable :

Site Internet : www.jmccouverture.com

E-mail : contact@jmc.couverture.com

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146937229

Responsabilité légale :

DA SILVA ANTHONY GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146937229

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 40

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	04/07/2020
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	04/07/2020
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	04/07/2020
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	04/07/2020
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	04/07/2020
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	04/07/2020
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.